

Mode d'emploi pour *La Balade à Josette* (15 juin 2020)

Nous respectons toutes les recommandations sanitaires liée au covid et cette fiche technique est en constante évolution.

Ce principe est fondateur de ce spectacle. Nous avons en effet réfléchi cette « balade » pour une population dans une situation de semi-confinement ou en tous les cas d'interdiction de rassemblement liée au covid-19.

Le but de ce document est de vous donner des précisions techniques pour le bon déroulement de *La Balade à Josette*. Nous préférons être précis pour que le spectacle puisse avoir lieu dans les meilleures conditions. Ou puisse avoir lieu tout court. Vous trouverez au point 7 un pense-bête pour vous rappeler quelles sont les démarches à entreprendre.

1. Informations générales

Durée :

Temps de jeu : environs 40 min à chaque sortie. Deux sorties par jour.

temps de préparation avant la première sortie : 3h de préparation

temps entre deux sorties : 1h

temps de démontage : 1 heure minimum

Nombre de personnes :

- 3 comédiens-manipulateurs. Par la taille des marionnettes, les comédiens sont en tout temps à 2m de distance les uns par rapport aux autres.

- 1 régisseurs de la cie + 1 accompagnateur du lieu d'accueil. Ces deux personnes portent des masques, des gilets jaunes au besoin. Ils sont là pour éviter les problèmes, les attroupements, aider les marionnettistes durant les balades. Il est impossible de jouer sans eux.

2. Obtenir les autorisations de jeu.

Pour permettre à un spectacle de jouer dans la rue voici ce qu'il faut faire :

- pour jouer dans un lieu privé : avoir l'autorisation des propriétaires, et si le spectacle peut se voir depuis l'espace public, obtenir le droit de jeu dans l'espace public.

- Chaque commune à ses propres lois quand à l'utilisation de l'espace public. Il faut donc prendre contact avec soit l'hôtel de ville, la sécurité public ou la police pour savoir quelles sont les démarches à entreprendre.

- En général, vous devrez expliquer et écrire les chemins prévus ainsi que les horaires précis des déambulations.

- Au cas où l'on joue sur une route celle-ci doit être fermée.

- Préférez des zones à faible circulation automobile : le spectacle est créé pour les piétons et pas pour les automobilistes.

- Attention : vous êtes responsables des dégâts pendant le temps où le spectacle à lieu (accident de voiture, dégradation de l'espace public, des bâtiments, personne blessée)

Pour vous aider à expliquer le projet aux autorités, voici comment le projet peut garantir le respect des normes sanitaires en vigueur.

Comment éviter les attroupements :

- Arrêts courts : les marionnettes se promènent, elles n'ont qu'un temps très court d'interaction avec les gens. Le but est justement de passer lentement, mais suffisamment rapidement pour ne pas créer d'attroupement important. Elles iront « aussi lentement que possible, mais aussi vite que nécessaire ».

- Saynètes ciblées : Les marionnettes ont la tête et un bras articulés, elles sont impressionnantes. Mais elles sont aussi restreintes dans leurs mouvements et ainsi

conçues pour être passionnantes quelques minutes (1 saynète ne dure pas plus que 5min).

- Accompagnement par le(s) régisseur(s) : lors des courts arrêts d'interaction, les régisseurs ont pour missions d'expliquer aux gens qu'ils doivent respecter les distances de sécurité.
- prévenir les habitants des rues sélectionnées (p.ex. par des affichettes en-bas des immeubles) de la venue des marionnettes, en soulignant l'importance de respecter les distances de sécurité.

3. Repérage, comment sélectionner le tracé de la déambulation :

L'intérêt de ce projet, c'est de toucher un maximum de monde en un minimum de temps. Pour y arriver, un repérage doit être fait en amont, soit par le commanditaire soit par les artistes. Voici quelques points auxquels il faut être attentif pour définir le tracé de la déambulation.

Conditions pour un bon déroulement :

- des rues avec des trottoirs suffisamment large pour le passage des marionnettes, des rues piétonnes de préférence.
- des bâtiments d'habitation, si possible de chaque côté de la rue. Si les rues ne sont pas trop larges elles permettent de bien montrer la hauteur des personnages.
- prévoir un tracé court : une sortie de 40min peut faire 200m à 1km suivant le nombre d'interactions possible avec le public aux fenêtres.
- plus la balade recèlent d'objets (bancs publics, marches, fenêtres à hauteur de tête, bacs à fleurs etc.. plus les marionnettes jouent avec et plus ça prends de temps.

Dangers à éviter/à anticiper :

- lignes électriques
- trafic automobile

4. Type de communication pour éviter que les gens ne sortent de chez eux :

- ne pas faire de publicité générale, mais ciblée d'après le tracé défini lors du repérage.
- insister sur le principe de **déambulation**, donc ne pas dire « spectacle » mais déambulation de marionnettes ou promenade de marionnettes, etc.
- ce n'est pas un événement public, c'est un passage fugace d'art de rue
- la communication ne doit pas dire à quelle heure et dans quel lieu précisément nous seront. C'est plus intéressant d'être suffisamment vague pour empêcher les gens de s'attrouper au point de départ de la déambulation, mais assez précis pour savoir dans quel coin de la ville nous seront.

Par exemple : « de 18h à 19h quartier du Bois-Noir » et pas « début à 18h15 Rue Jacquet-Droz 27 ».

5. Besoins techniques le jour J :

- une loge, un local (avec possibilité de le fermer à clé) ou un couvert (gardienné) où préparer les marionnettes au **sec**, où l'équipe se posera entre deux sets. Ce lieu doit être au niveau du sol et facilement accessible, il doit aussi être éclairé.
- il y aura de l'eau, du thé, du café, des fruits secs et quelques bricoles à manger, ainsi que deux tables, 5 chaises, un miroir, des prises électriques, des sanitaires (lavabos, toilettes) accessibles en tout temps. Attention nous prenons de la place en hauteur notamment.
- les autorisations de jeu, que le ou les régisseurs auront sur eux
- un plan avec les chemins définis
- deux places de parking pour nos véhicules non loin du lieu de jeu

6. Que faire en cas de pluie ?

Les marionnettes ne peuvent pas sortir sous la pluie (papier mâché).

Nous proposons de prévoir directement avec vous et donc dans la communication et pour les autorisations 2 dates. Ainsi, s'il pleut le jour J, nous jouons à la deuxième date prévue, sans que vous ne deviez re-entreprendre les démarches de communication et d'autorisation.

7. Votre pense-bête

- obtenir les autorisations de jeu. (Cf point 2 Obtenir les autorisations de jeu)
- définir les chemins par où passe la déambulation (CF point 3 Repérage)
- communiquer aux habitants des rues où la déambulation a lieu (Cf point 4 Type de communication pour éviter que les gens sortent de chez eux)
- prévoir un endroit « loge » et deux places de parking pour les véhicules de la cie (Cf point 5 Besoins techniques le jour J)
- prévoir un accompagnateur (Cf Comment éviter les attroupements)

Contact : Jennifer Wesse-Moser 0041 78 883 76 75, Laura Gambarini 0041 78 663 44 95